



Non respect salaire et ancienneté promis à l'embauche

Par maegrzd

Bonjour,

Je suis infirmière DE de bloc opératoire.

J'ai été recruté par un hôpital privé dans lequel j'avais fait des missions d'intérim et qui est venu me débaucher alors que j'étais en contrat CDD avec une autre structure.

A l'entretien d'embauche je suis venu avec une de mes fiches de salaire, et ils m'ont stipuler que je serai mieux payé avec mon ancienneté chez eux.

Dans les mails que j'ai échangé avec eux, ils m'ont bien envoyé des fiches de salaires avec mon échelon. Et j'étais sur que tout était correct.

Après avoir signé dans cette structure, ils m'ont demandé toutes mes fiches de salaire depuis que j'ai commencé ce métier.

Sur ma première fiche de salaire je fus surprise de ma paie bien en dessous de ce qui était envisagé. Mon employeur n'avait pas du tout repris mon ancienneté. Après avoir relancer le service RH, ils sont revenu vers moi en me déclarant qu'ils ne reprendraient que 4 années d'ancienneté.

A cause d'un congé maternité, d'un 80%, et aussi d'un congé parental. De plus ils savaient que je m'étais auto financé mon master d'IBODE (tous les hôpitaux reprennent l'ancienneté de ces années d'études car gros manque d'IBODE dans les hôpitaux), et me déclarèrent qu'ils ne reprendraient pas ces années d'études.

Je me sens déboussolée face à cette situation. J'ai quitter un travail pour venir dans cet établissement. J'ai des preuves par des échanges de mail, ils ont mon CV et savent le nombre d'année de pratiques infirmières et savaient que j'avais passé un master. Et pour finir je sens que je me suis fait avoir par un employeur.

Je n'ai pas envie de me laissée faire, j'en ai assez que les infirmiers soient victimes dans les hopitaux.

Quelles démarches puis je faire ?

Puis je avoir un recours ?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Que dit votre contrat de travail ?